

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 2 Avril 2022

Présents : BARNIER Sébastien, BOUQUET Dominique, BOUQUET Philippe, CELLIER Yvan, CHARDON Fabrice, COUFORT Marie Claude, CUBIZOLLE Marie-Pierre, LEYDIER Ludovic, MATHIEU Éric, MERLE Benoît, PASCAL Patrice, RAMBAUD Sébastien

Excusés : AJASSE Jean Luc, MERCIER Denise Absents : PELISSE François

Comptes de gestion et comptes administratifs 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve les comptes de gestion établis par Madame Véronique BASTET du 01/01/2021 au 31/08/2021 et par M. Jean Fabrice ABRIEL du 01/09/2021 au 31/12/2021, receveurs municipaux, du budget communal 2021 et du budget annexe 2021 et déclare que ces comptes n'appellent de sa part aucune observation ni réserve.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT le Conseil Municipal nomme M COUFORT Marie-Claude, Adjointe au Maire, présidente.

Après exposé, le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal unanime approuve les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes qui se soldent comme suit :

Commune : Investissement : - 108 308.70 Fonctionnement : + 189 427.91

Eau : Investissement : + 27 359.23 Fonctionnement : + 138 602.40

Vote des taux d'imposition

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2022 et de reconduire ceux appliqués en 2021 à savoir :

Foncier bâti : 3.48 % + Taux départemental : 21.90 %

Foncier non bâti : 41.31 %

BP 2022

Après examen, le Conseil Municipal unanime approuve les budgets prévisionnels tels que présentés et équilibrés soit :

Budget Commune

Investissement : 424 722.70

Fonctionnement : 328 919.21

Budget Eau-Assainissement

Investissement 213 286.63

Fonctionnement 242 647.40

Budget Photovoltaïque

Investissement 42 000.00

Fonctionnement 7 000.00

Adressage communal

Le Maire de THORAS,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, articles L2212-1, L2321-2 20° et L2213-28 ;

Vu le Code Général de la voirie routière, article L113-1 ;

Considérant la nécessité de numérotter toutes les voies de la Commune, soit 114 voies) afin de permettre leur localisation précise, pour des raisons de sécurité publique et pour faciliter les démarches administratives des citoyens,

Considérant la proposition de dénomination des voies ci-jointes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :

- **approuve** la dénomination des voies de la Commune
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette décision
- choisit la société ASP signalisation pour l'achat des plaques et numéros des maisons

Enfouissement EP Babonnès Haut

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement Télécom précités.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à la somme de 23 211.85 € TTC.

Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la Commune, une participation de :

$$23\ 211.85 \times 55\ \% = \mathbf{12\ 766.52\ €}$$

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Redevance Occupation Domaine Public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'instaurer la RODP due par les opérateurs de communications électroniques sur le territoire de la commune de THORAS ;
- HABILITE le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire à représenter la commune de THORAS auprès des opérateurs

Subvention budget annexe photovoltaïque

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 18 septembre 2021, la commune a créé un budget annexe pour la gestion du service photovoltaïque suite à la décision de poser des panneaux sur la face OUEST de la salle polyvalente (36 KWA).

Ce service doit être à autonomie financière

Afin de pouvoir payer les premières factures de fonctionnement, dans l'attente de la vente de l'électricité produite, il est nécessaire d'attribuer un capital de départ à ce budget annexe sous forme de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000.00 € (cinq mille euros)
2. Précise que cette somme sera remboursée au budget général de la commune dès que les fonds propres du budget annexe « photovoltaïque » le permettront

Intervention de BOUQUET Philippe

Travaux aménagement Croisances - Savignac

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 10 novembre 2019, il avait été décidé de réaliser l'aménagement des villages de Croisances et Savignac dans le cadre de la DETR 2020.

M. Philippe BOUQUET, adjoint en charge des travaux a fait établir 3 devis estimatifs :

SAS CUBIZOLLES TP et CARRIERES	: 39 967.00 € HT
GAUTHIER TRANSPORT TP	: 45 879.00 € HT
COLAS France	: 45 912.00 € HT

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal :

Retient la proposition de l'entreprise CUBIZOLLES TP ET CARRIERES pour la somme de 39 967.00 € HT

Précise que la dépense sera assurée par une subvention DETR 2020 et le solde par les fonds propres de la commune

Intervention de COUFORT Marie Claude

- information sur la fête des bébés à Saugues le 28 mai
- Information aux habitants de + de 60 ans sur ateliers gymnastique

Intervention de RAMBAUD Sébastien

Employé communal

Travaux faits : Entretien divers chemins (fossés, coupes d'eau, bouchage trous)

(Il est à noter que d'autres chemins pourraient être aménagés à condition de trouver du « chisa » à proximité) – nettoyage derrière église – Aménagement pont au moulin de Montrezon pour passage randonneurs – Entretien station épuration et réseau eau – Divers aménagements à la salle des fêtes

A faire :

- voir fermeture fenêtre salle des fêtes
- voir mur jardin Thoras éboulement
- élargissement chemin à Thoras
- emplois vers Chazelles, Montrezon, le Cheylot
- Voir affaissement route de Chazelles
- adressage communal
- extension réseau AEP construction M. Martinet